

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **25 février 2008**

Décision n° **B-2008-6050**

commune (s) : La Mulatière - Charly - Irigny - Oullins - Pierre Bénite - Saint Genis Laval - Vernaison - Grigny - Givors

objet : Architectes conseils de secteur - Mission de conseil en architecture, urbanisme et paysage - Lot n° 6 : sud-ouest - Résiliation du marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 18 février 2008

Compte-rendu affiché le : 26 février 2008

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mme Vullien, MM. Touraine, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Blein.

Absents excusés : M. Bret, Mme Pedrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Charrier, Muet (pouvoir à Mme Gelas), Reppelin, Vesco (pouvoir à M. Barral), Polga, Crimier (pouvoir à M. Dumont), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Daclin, Mme Mailler.

Bureau du 25 février 2008**Décision n° B-2008-6050**

objet : **Architectes conseils de secteur - Mission de conseil en architecture, urbanisme et paysage - Lot n° 6 : sud-ouest - Résiliation du marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3669 en date du 24 octobre 2005, le Bureau a autorisé monsieur le président à signer le marché d'architectes conseils de secteur de la Communauté urbaine - mission de conseil en architecture, urbanisme et paysage - Lot n° 6 : sud-ouest. Il s'agit de missions qui concernent la phase amont des actions d'aménagement ou des dossiers nécessitant des autorisations liées au droit des sols sur le secteur géographique sud-ouest de la Communauté urbaine (le permis de construire, l'autorisation de lotir, etc.).

Ce marché a été notifié le 12 avril 2006. Il a été conclu sur 4 ans ferme et dispose d'un montant maximum de 50 000 € HT qui sera prochainement atteint car le dynamisme en termes de projets a été supérieur aux prévisions. Afin de pouvoir relancer un marché et ainsi bénéficier d'un nouvel architecte conseil, en ajoutant le territoire des communes de Givors et Grigny, il est proposé de résilier le marché n° 061544W lorsque le montant maximum de celui-ci sera atteint ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 35 et 36 du CCAG-PI ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer la décision de résiliation du marché d'architectes conseils de secteur de la Communauté urbaine - mission de conseil en architecture, urbanisme et paysage - Lot n° 6 : sud-ouest.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,